**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****N°2011/06****Objet : Prestation Regionale SILMAS .**

L'an deux mille onze, le 7 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 7 février 2011Date de convocation :
Le 24 janvier 2011**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11
11 voix pourAuxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant Mme Chantal EYMEOD), **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant M. Jean Pierre GANDOIS), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Frédéric ARNOUX** (Conseiller syndical suppléant Mme Valérie ROSSI), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Jean Claude FERMIER** (Conseiller syndical), **M. Claude VINCENT** (Conseiller Syndical), **M. Richard SIRI** (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

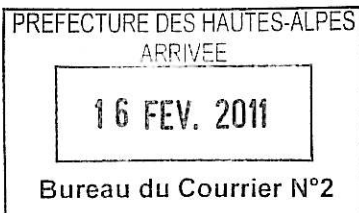
Mme EYMEOD par M. Marc AUDIER, M. Jean Pierre GANDOIS par M. Michel BAUDRY, Mme Valérie ROSSI par M. Frédéric ARNOUX

Etaient invités :

M. Emmanuel BRIANT (CDT 05), M. Jean Louis MICHEL (Président de la CCUSP), M. Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun Savines-le-Lac), M. TAVAN (Président de la fédération départementale des Syndicats d'irriguant 05), M. Patrice CEA (CG 05), M. BONARDI (Adjoint au Maire de Crots), M. LELONG (Président du Comité de Promotion de Serre-Ponçon)

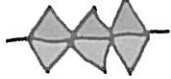
Etaient excusés :

Mme Carole COUDERC, Mme Christine MAXIMIN, M. ALLARD LATOUR, M. DIDIER, M. Jean Michel ARNAUD, M. Jean Claude CATALA, Mme ESTACHY, M. Joël BONNAFOUX, M. Marcel CANNAT, M. Gérard FROMM, M. Christian GRAGLIA, M. Raymond MARIGNE, Mme Henriette MARTINEZ, M. Joël GIRAUD, Mme Stéphanie LAMOUREUX

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle l'engagement de longue date du S.M.A.D.E.S.E.P. pour participer activement à la constitution et à l'animation d'un réseau des lacs de l'arc alpin. Ainsi, le comité syndical du 14 décembre 2007 avait déjà formalisé par délibération n°2007/43 son désir de pouvoir intégrer ce réseau en tant que partenaire et éventuel porteur de projets.

Le montage de ce programme SILMAS (*Sustainable Instruments for Lakes Management in the Alpine Space*), piloté par la région Rhône-Alpes, nécessitait pour autant, afin d'être recevable par l'Union Européenne, la limitation du nombre de partenaires effectivement porteurs d'actions expérimentales. Ceci explique la raison pour laquelle le Syndicat Mixte a dû se résoudre, comme le



lac de Sainte-Croix, à participer à ces échanges internationaux au travers du portage que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a bien voulu accepter.

Toutefois, la région PACA ne dispose pas en son sein d'une expertise suffisante pour lui permettre de répondre directement aux champs de recherche concernant la problématique principale dont elle a la charge au sein de SILMAS : la gouvernance des lacs alpins. De fait, elle souhaitera probablement adosser sa réflexion sur des prestations de services sous-traitées auprès de structures qualifiées. Dans ces conditions, le Président propose aux administrateurs d'être en mesure de répondre à tout appel d'offres que le conseil régional pourrait lancer sur des questions concernant directement les champs de compétences du S.M.A.D.E.S.E.P. A cet effet, il rappelle que les délibérations n°2009/25 et n°2010/32 autorisent l'établissement public à facturer les prestations techniques ou intellectuelles qu'il serait amené à réaliser auprès de tiers publics ou privés.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tels que définis par arrêté n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 et les compétences matérielles auxquels ils renvoient ;
- L'arrêté interpréfectoral n°2010-180-23 du 29 juin 2010 réglementant l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun ;
- La délibération n°2007/43 du 14 décembre 2007 portant acte de candidature au réseau des lacs alpins ;
- Les délibérations n°2009/25 et 2010/32 respectivement des 1^{er} juillet 2009 et 23 juin 2010 définissant les conditions notamment financières dans lesquelles les moyens publics du S.M.A.D.E.S.E.P. peuvent être mobilisés au bénéfice de tiers ou de partenaires ;

CONSIDERANT :

- La probable prestation de service que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera amené à solliciter dans le cadre des missions dont elle a la charge au sein du programme européen SILMAS ;
- L'intérêt stratégique du S.M.A.D.E.S.E.P. à y contribuer, notamment pour les problématiques qui relèveraient de ses compétences matérielles, de ses missions conjoncturelles et de l'expertise technique qu'il est en mesure de mobiliser sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 7 février 2011 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **CONFIRME** le principe d'une participation active du S.M.A.D.E.S.E.P. et de ses personnels au programme européen SILMAS ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à souscrire aux appels d'offres que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait proposer sur Serre-Ponçon au titre de ce programme, en l'invitant à s'adosser notamment sur les délibérations n°2009/25 et 2010/32 pour construire ces éventuelles prestations de service syndicales.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,



Victor BERENGUEL

